

« Mission : retrouve ton cap » un dispositif pour prévenir l'obésité chez les enfants âgés de 3 à 8 ans

A la Réunion, 14,3 %¹ des enfants en grande section de maternelle sont en surpoids, un taux supérieur à la moyenne nationale (12 %). En ce qui concerne l'obésité, elle touche même quatre fois plus les enfants d'ouvriers que de cadres, au niveau national. Le surpoids chez l'enfant est à prendre au sérieux car la situation peut s'aggraver, conduire à l'obésité et persister à l'âge adulte, avec le risque de développer des complications notamment cardio-vasculaires. Il est donc essentiel d'agir le plus tôt possible avant qu'une obésité s'installe.

Afin de soutenir les professionnels de santé et les familles dans cette action, **l'Assurance Maladie et le Ministère des Solidarités et de la Santé viennent de lancer dans quatre départements, « Mission Retrouve Ton Cap », un dispositif de prévention destiné aux enfants à risque d'obésité, âgés de 3 à 8 ans.** A la Réunion, Département retenu comme site expérimental, la CGSS et l'ARS se sont mobilisées pour engager cette action sur le territoire. "Retrouve ton cap" permet aux médecins (généralistes, pédiatres et médecins de PMI²) de s'appuyer sur des professionnels habilités (diététicien, psychologue, infirmier, etc.) pour aider l'enfant et sa famille à trouver des solutions adaptées. Cet accompagnement est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Une prise en charge personnalisée et dans la durée

Les enfants à risque d'obésité sont repérés par leur médecin qui les suit et leur propose une prise en charge pluridisciplinaire à laquelle sont associées les familles.

Cet accompagnement commence par un bilan diététique qui est éventuellement complété par d'autres bilans – d'activité physique et/ou psychologique. Ceux-ci sont réalisés par des professionnels (diététicien, psychologue, infirmier, etc.) travaillant dans des structures (centres de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, etc.) sélectionnées et ayant conventionné avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé.

A La Réunion trois structures ont été retenues : RP 974, REUNIR, MSP du Tamarinier.

Les bilans, qui concernent aussi bien l'enfant que son entourage familial, visent à faire le point sur le mode de vie de l'enfant et de sa famille et à identifier les leviers sur lesquels il est possible d'agir.

Aux bilans peuvent s'ajouter la prescription de consultations de suivi. En tant que coordinateur de la prise en charge, le médecin choisit le type et le nombre de consultations de suivi (diététiques et/ou psychologiques) nécessaires à l'enfant et à sa famille. La première année, un maximum de six consultations de suivi peuvent être prescrites. Il s'agit d'aider l'enfant et sa famille à adopter durablement de bonnes habitudes de vie, par exemple en matière d'activité physique, d'exposition aux écrans, d'habitudes alimentaires, de sommeil.

Attention, **l'enfant étant en pleine croissance, l'objectif n'est pas qu'il perde du poids** mais qu'il en prenne moins rapidement. Ainsi, il ne maigrit pas, mais il s'affine.

Sur la base des comptes rendus des bilans et des consultations réalisés par les professionnels habilités, le médecin peut estimer nécessaire de renouveler cet accompagnement pour une deuxième année, au cours de laquelle douze consultations de suivi au plus pourront être prescrites.

Bon à savoir : le surpoids d'un enfant peut passer inaperçu !

Un surpoids se constitue peu à peu et n'est pas toujours visible à l'œil nu. C'est pourquoi le médecin de l'enfant suit régulièrement, sur le carnet de santé, la courbe de corpulence de tous les enfants (calcul de l'indice de masse corporelle à partir des mesures du poids et de la taille). Ce suivi est recommandé chez tous les enfants 2 à 3 fois par an. Il permet un repérage précoce et une prise en charge du surpoids plus facile.

¹ Enquête IMC 2011-2012 / Exploitation Académie de La Réunion et ARS OI. Source ORS La Réunion.

² Protection maternelle et infantile